

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie I: Éléments obligatoires</b>	I.1 Numéro du document <b>FR-BIO-16.250-0049498.2024.001</b>			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom <b>EARL SAINT VICTOR</b> Adresse <b>EARL SAINT VICTOR 13150 Saint-Pierre-de-Mézoargues</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité <b>QUALISUD (FR-BIO-16)</b> Adresse <b>6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date <b>30 janvier 2024 16:12:34 +01 (Europe/Luxembourg)</b> Lieu <b>Marmande (FR)</b>		Nom et signature <b>QUALISUD</b>			I.8 Validité Certificat valable du <b>15/06/2023</b> au <b>31/12/2024</b>

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie II: Éléments facultatifs spécifiques</b>	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Poires : Williams et Guyot	Biologique
	Poires : William Rouge	Biologique
	Pommes de table : Chanteclerc	Biologique
	Pommes de table : Bookai	Biologique
	Pommes de table : Gala+ Pink Kiss+ Story	Biologique
	Pommes de table : Gala	Biologique
	Pommes de table : Valstar	Biologique
	Pommes de table : Gala+ Story+ Prim Rouge	Biologique
	Pommes de table : Story+ Challenger	Biologique
	Pommes de table : Scarlett	Biologique
	Pommes de table : Dalinette	Biologique
	Pommes de table : Mondial Gala	Biologique
	Pommes de table : Story	Biologique
	Cerises : Burlat	Biologique
	Abricots : Lido	Biologique
	Abricots : Hargrand	Biologique
	Abricots : Kioto	Biologique
	Abricots : Bergarouge	Biologique
	Abricots : Swired	Biologique
Abricots : Kioto+ Sweetred+ Orangered+ Flopria+ Bigred+ Robada+ Mylord	Biologique	
Abricots : Robada et Berbarouge	Biologique	
Abricots : Sweetred et Spring Blush	Biologique	
Abricots : Farlis	Biologique	
Abricots : Bergarouge et Robada	Biologique	
Abricots : Colorado+ Mylord+ Sweetred	Biologique	
Abricots : Flopria et Bigred	Biologique	
Abricots : Bergarouge et Robada	Biologique	
Abricots : Harogem	Biologique	
Abricots : Aprisweet	Biologique	
Abricots : Kioto et Bergarouge	Biologique	
Abricots : Kioto et Playa Cot	Biologique	
Courges et citrouilles : Butternut- Passage AB après le 09/11/2023	Biologique	
Asperges	Biologique	
Autres fruits à pépins : Coing	Biologique	
Épinards : A compter du 08/09/2023	Biologique	
Légumes frais n.c.a. : et fruits	Biologique	
Poires : William Verte	En conversion	
Légumes frais n.c.a. : et fruits	En conversion	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
Activité Opérateur	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5	
Préparation	Opérations sous-traitées intervenant dans l'élaboration de préparations et conserves à base de fruits et légumes : Calibrage, conditionnement et étiquetage de fruits et légumes	
	• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	

# Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

<b>Partie II: Éléments facultatifs spécifiques</b>	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation <b>COFRAC</b> Hyperlien vers le certificat d'accréditation <b><a href="https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf">https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf</a></b>
	II.9 Autres informations <b>Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO.</b>

DÉLIVRÉ